

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

9

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **27 OCTOBRE 2023**

Objet de la délibération :

**SIX FOURS LES PLAGES
– OPERATION « SAINT
MARTIN »
PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE 18 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI,
Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT.

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Martine ARENAS

Absents et excusés : Delphine GROSSO, Dominique LAIN

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI étant
excusée.

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par l'EPF PACA pour l'acquisition sur la commune de SIX FOURS LES
PLAGES, Rue Saint Martin, d'un tènement foncier à bâtir.

Cette acquisition est une réelle opportunité et permettrait la réalisation d'un programme immobilier
de 18 logements pour une SHAB d'environ 1.076 m² et 36 places de stationnement.

L'opération comprend 18 logements locatifs sociaux :

La répartition par typologie serait de :

✓ 7 PLAÏ et 11 PLUS, répartis sur les 7 types 2, 6 types 3, 4 types 4 et 1 type 5

L'opération nécessite l'acquisition d'un ensemble foncier figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : SIX FOURS

Section : AM

Numéros : - 140 pour 300 m²
- 1061 pour 650 m²
- 1209 pour 743 m²

Soit une superficie totale de 1.693 m²

L'ensemble des constructions existantes est destiné à être démoli dans le cadre de l'opération de construction.

Le prix de revient global d'acquisition du foncier s'élève à ce jour à 900 000 € HT, sur lequel vient s'appliquer une minoration du fonds SRU à hauteur de : 16 700 €/logement soit 300 600 €.

Soit un prix net d'acquisition de : 900 000 € - 300 600 € = 599 400 € (Hors TVA sur marge éventuelle en sus).

Etant ici précisé que, dans le cadre des négociations, le prix ci-dessus déterminé pourra être majoré ou diminué dans la limite de 5 %.

Le coût total de l'opération est estimé à 4 000 000 €TTC

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition des parcelles AM 140-1061-1209 d'une superficie globale de 1.693 m² moyennant le prix de 599 400 € HT (hors TVA sur marge éventuelle en sus), avec une marge de négociation de 5 % maximum à la hausse ou à la baisse,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI